



gières

Centre Communal d'Action Sociale

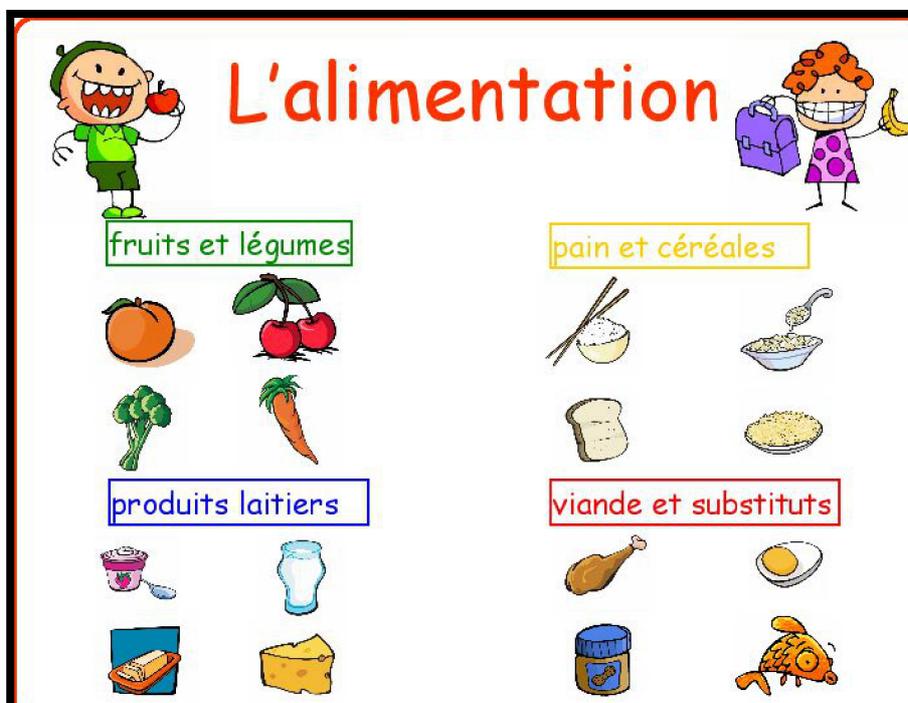
15 rue Victor Hugo

38610 Gières

☐ 04 76 89 69 04



# Le temps de la restauration et du périscolaire pour les enfants : REGLES DE VIE ET DE FONCTIONNEMENT



Les règles de vie et de fonctionnement permettent de bien vivre le temps du repas et du périscolaire :

Ces règles ont été travaillées avec les enfants durant l'année scolaire.

### **JE DOIS :**



- Être poli
- Respecter les animateurs
- Respecter mes camarades
- Respecter les lieux, les plantes, le matériel
- Tenir compte des règles de sécurité sur le trajet,

### ***Au moment du repas et après le repas :***

- Me laver les mains avant de manger
- Éviter le gaspillage (nourriture, eau...)
- Ranger le matériel
- Parler sans crier



### **J'ai le droit :**

- De jouer, courir dans le parc, prendre des jeux extérieurs
- M'asseoir où je veux et manger avec mes copains
- De donner mon opinion, de proposer des activités
- De ne pas aimer certains aliments mais de les goûter
- D'être écouté, respecté
- D'aider les autres

En cas de non respect de l'une de ces règles, des sanctions pourront être prises par l'équipe d'animation.

Les sanctions, après discussion avec l'enfant, et en fonction du degré de non respect des règles pourront aller de la non participation à l'activité proposée à la réparation de ce qui n'a pas été respecté.

Si je continue à ne pas respecter ces règles, la responsable du périscolaire et de la restauration pourra signaler mon comportement à mes parents (voir article 5 du livret d'accueil).

Lu et approuvé

A Gières le

Signature des parents

Signature de l'enfant